

## OUTILS ET REPÈRES (SUITE)

### Sûreté

#### 15 novembre 2023

##### Démarrage non autorisé de matériaux de sauvegarde

Le 12 novembre 2023, lors d'un essai de fonctionnement du Diesel d'Urgence Secours\* (DUS), des défauts matériels entraînent le démarage intempestif de turbopompe(s) de secours, ce qui n'est pas permis par les Spécifications Techniques d'Exploitation. En raison de cet événement, et bien qu'il n'y ait eu aucune conséquence réelle pour les installations, la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine a déclaré un événement significatif sûreté de niveau 0, le 15 novembre 2023, auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire.

\*Le Diesel d'Urgence Secours vient en complément de matériels et systèmes de secours déjà existants et résiduaires. Une centrale nucléaire dispose de six matériels d'alimentation électrique. Une seule est suffisante pour garantir le fonctionnement des matériels de sauvegarde.

##### Non-respect des spécifications techniques d'exploitation

Le 10 et 11 novembre, un défaut sur un tableau électrique entraîne à deux reprises et pendant plusieurs heures l'indisponibilité simultanée de plusieurs matériels reçus (lampes lumineuses, cartères, etc.) des unités de production n°1 et n°2, ce qui n'est pas autorisé par les Spécifications Techniques d'Exploitation (STE). En raison de cet événement, et bien qu'il n'y ait eu aucune conséquence réelle pour les installations, la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine a déclaré un événement significatif sûreté de niveau 0, le 15 novembre 2023 auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire.

#### 24 novembre 2023

##### Non-respect des spécifications techniques d'exploitation

Le 18 novembre 2023, les équipes de la centrale réalisent des essais de recalibration sur un tableau électrique de l'unité de production n°1, après avoir terminé sa maintenance. Lors de l'un de ces essais, un défaut provoque la mise hors tension du tableau électrique. Ce dernier entraine l'indisponibilité de plusieurs matériels reçus (lampes lumineuses, cartères, etc.) pendant plusieurs heures, ce qui n'est pas permis par les Spécifications Techniques d'Exploitation (STE). En raison de cet événement, et bien qu'il n'y ait au aucunement conséquence réelle pour la sûreté des installations, la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine a déclaré un événement significatif sûreté de niveau 0, le 15 novembre 2023 auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire.

#### 08 novembre 2023

##### Indisponibilité d'un système de filtration

Le 12 novembre 2023, des intervenants réalisent des mesures d'intensité sur les cellules électriques de deux résistances d'un système de ventilation réalisé une mesure sur une troisième résistance, sans autorisation. La pose de l'instrumentation sur la cellule électrique provoque l'indisponibilité du système de filtration associé devant leur secondes, ce qui n'est pas permis par les spécifications techniques d'exploitation. En raison de cet événement, et bien qu'il n'y ait eu aucune conséquence réelle pour la sûreté des installations, la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine a déclaré un événement significatif sûreté de niveau 0, le 6 novembre 2023 auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire.

#### 09 novembre 2023

##### Indisponibilité simultanée de deux pompes du circuit d'eau brute

Le 2 novembre 2023, l'unité de production n°1 est à l'arrêt dans le cadre de son arrêt programmé pour maintenance. Les équipes réalisent la recalibration de un robinet situé sur le circuit de refroidissement intermédiaire qui est composé de deux voies (étudiées (A et B) avec deux pompes chacune. Celle-ci, après la recalibration, consiste à tester la manœuvrabilité du robinet sur les deux voies, en conservant toujours une pompe de la voie B en fonctionnement. Durant l'opération de recalibration, l'équipe d'exploitation rend les deux pompes de la voie B indisponibles, ce qui n'est pas autorisé par les Spécifications Techniques d'Exploitation (STE). En raison de cet événement, et bien qu'il n'y ait eu aucune conséquence réelle pour la sûreté des installations, la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine a déclaré un événement significatif sûreté de niveau 0, le 6 novembre 2023 auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire.

#### 10 novembre 2023

##### Non-respect des spécifications techniques d'exploitation

Le 7 juillet 2023, l'unité de production n°2 est en cours de redémarrage, à la suite de son arrêt programmé pour maintenance. Les équipes de la centrale procèdent à un arrêt programmé des capteurs qui permettent de suivre et de piloter la puissance du réacteur. Le 8 juillet, l'équipe d'exploitation signale qu'une activité préalable au redémarrage affecte le voile sur les capteurs, ce qui n'a pas été réalisé, ce qui n'est pas autorisé par les Spécifications Techniques d'Exploitation (STE). Les activités du redémarrage doivent en effet être réalisées dans un ordre précis, les réglages des capteurs sont immédiatement modifiés. En raison de cet événement, et bien qu'il n'y ait eu aucune conséquence réelle pour la sûreté des installations, la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine a déclaré un événement significatif sûreté de niveau 0, le 10 novembre 2023 auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire.



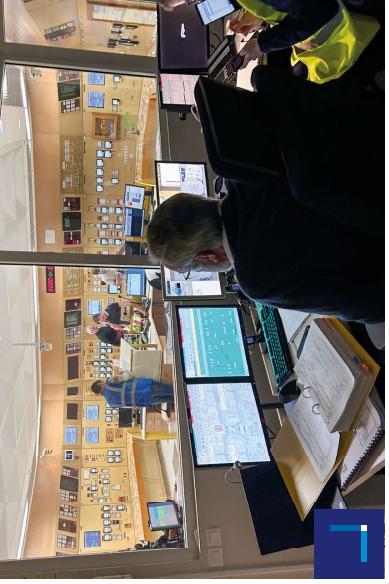
## N°219 NOVEMBRE 2023



## LA CENTRALE AU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES



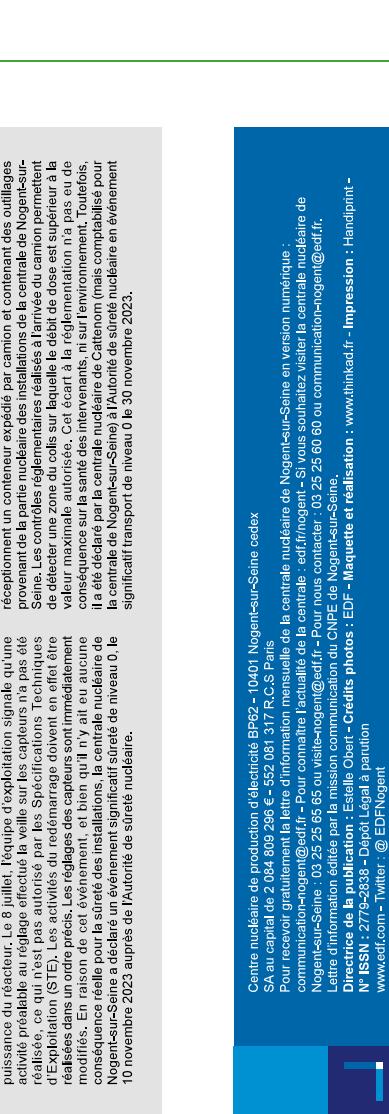
Le 22 novembre 2023, Estelle Obert, directrice de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, était mobilisée dans le cadre d'un exercice de sûreté nucléaire, organisé en lien avec la Préfecture de l'Aube, l'ASN\*, l'IIRSN\*\* et la direction nationale d'EDF. Cet exercice a permis aux différents acteurs de tester leur organisation de crise et leur coordination pour faire face à un événement hautement improbable d'envergure est organisé tous les cinq ans sur chaque centrale nucléaire.



\*Autorité de Sûreté Nucléaire  
\*\*Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

## UN EXERCICE EN CONDITIONS (PRESQUE) RÉELLES

Le 23 novembre 2023, la centrale de Nogent-sur-Seine était mobilisée dans le cadre d'un exercice de sûreté nucléaire, organisé en lien avec la Préfecture de l'Aube, l'ASN\*, l'IIRSN\*\* et la direction nationale d'EDF. Cet exercice a permis aux différents acteurs de tester leur organisation de crise et leur coordination pour faire face à un événement hautement improbable d'envergure est organisé tous les cinq ans sur chaque centrale nucléaire.



n°219 – Novembre – 2023

n°219 – Novembre – 2023

À cette occasion, Estelle Obert a renouvelé la convention de partenariat avec l'association « Seine en Partage », aux côtés de la Direction Régionale Île-de-France et de la Délegation Régionale à la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, a participé à la 10ème édition du Salon des Maires et des Collectivités Locales de Paris.

Centre nucléaire de production d'électricité SPP2 - 10401 Nogent-sur-Seine cedex  
SA au capital de 2 084 895 286 € - 552 081 37 R.C.S Paris  
Pour information gratuitement la lettre d'information mensuelle de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine en version numérique : communication-nogent@edf.fr - Pour connaître l'actualité de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine : 03 25 65 65 00 ou visitez-edf.fr - Pour nous contacter : 03 25 60 60 60 ou communication-nogent@edf.fr.  
Lettre d'information éditée par la mission communication du CNPE de Nogent-sur-Seine,  
Directrice de la publication : Estelle Obert - Crédits photos : EDF - Maquette et réalisation : www.thinkad.fr - Impression : Handprint -  
N° ISSN : 2775-2338 - Dépôt légal à parturion : www.edf.com - Twitter : @EDFNogent



## DONNÉES MENSUELLES RELATIVES À LA SURVEILLANCE DES REJETS DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DE NOGENT- SUR-SEINE

NOVEMBRE 2023

### LE CONTRÔLE DES REJETS RADIOACTIFS

**Comme de nombreuses autres installations industrielles, le fonctionnement d'une centrale nucléaire engendre la production d'effluents liquides et gazeux dont les rejets dans l'environnement sont strictement réglementés, qu'ils soient radioactifs ou non.**

EDF met en œuvre des mesures pour réduire l'activité rejetée à une valeur aussi basse que raisonnablement possible. Tous les effluents produits sont ainsi collectés, triés puis traités selon leur nature. Les effluents traités sont ensuite acheminés vers des réservoirs où ils sont entreposés et analysés avant d'être rejettés dans le strict respect de la réglementation, établie pour garantir l'absence d'impact sur l'environnement et les populations.

Par ailleurs, dans le cadre des enquêtes d'EDF et de la démarche ISO 14001, chaque centrale nucléaire a mis en place une organisation afin d'assurer une gestion optimisée des effluents visant notamment à :

- Réduire à la source la production d'effluents, notamment par le recyclage,
- Réduire les rejets de substances radioactives ou chimiques au moyen de traitements appropriés,

### Activité rejetée dans l'air

Les effluents radioactifs gazeux proviennent de la ventilation permanente des bâtiments des auxiliaires nucléaires et des réservoirs de stockage défilants sous air, de la dépressurisation du bâtiment réacteur ainsi que de l'épuration du circuit primaire et de ses circuits annexes. Ces effluents sont filtrés pour retenir les poussières atmosphériques, stockées, pour certains, dans les réservoirs où leur radioactivité décroît naturellement avec le temps (30 jours au minimum) puis contrôlés avant d'être rejettés à l'atmosphère via une cheminée spécifique dans laquelle est effectué un contrepoint et en continu une mesure de la radioactivité.

Les analyses de radioactivité effectuées en laboratoire\* et leur fréquence sont définies dans le cadre des prescriptions fixées par l'autorité de sûreté nucléaire (ASN), autonome administrative indépendante. L'ASN avec l'appui de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) effectue des inspections et compare les résultats des analyses de radioactivité. L'IRSN réalise également, comme d'autres organismes, ses propres prélevements et mesures, conformément à sa stratégie de surveillance de l'environnement et des missions qui lui sont confiées. L'intégralité des résultats de la surveillance est réglementée par l'autorité de sûreté nucléaire et l'IRSN effectue par la centrale de Nogent-sur-Seine est consultable sur le site internet du Réseau national de mesure de la radioactivité de l'environnement (<https://www.mesure-radioactivite.fr>).

\* Laboratoire agréé par l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) pour les mesures de la radioactivité de l'environnement. Portée délivrée de l'accordéon disponible sur le site internet de l'ASN.

\*\* Activité rejetée au 3<sup>e</sup> trimestre 2023 - La durée de prélèvement et la fréquence de mesures en conséquence actualisées pour la carbone 14. Les données indiquées dans ce rapport tiennent compte de l'actualisation.

\*\*\* radioactivités de la famille des produits de fissiion ou d'activation.

### Activité rejetée en Seine

Les effluents radioactifs liquides proviennent du circuit primaire et des circuits annexes de l'ilot nucléaire en lien avec certaines opérations d'exploitation et de maintenance. Les effluents non réutilisables sont collectés, traités pour faire décroître leur radioactivité, stockés et contrôlés avant d'être rejettés en Seine dans le respect des limites fixées par la réglementation.

Carbone 14* (en GBeq)	Tritium (en GBeq)	Iodes (en GBeq)	Autres* (en GBeq)
1.888	4 482	0,001027	0,08322
Valeur totale	28,3	41 500	0,00966
Valeur cumulée depuis janvier	190	80 000	0,10
Limite annuelle réglementaire	25		

\*\* mesure de carbone 14 enseignes correspondant au mois de septembre 2023 \*\*\* radioactivités de la famille des produits de fissiion ou d'activation hors incide 63.

### LA SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT

En complément du contrôle des rejets, la centrale EDF de Nogent-sur-Seine réalise dans le respect de la réglementation une surveillance de son environnement sur plusieurs échantillons d'eau, d'air, de faune et de flore. L'ensemble des prélevements réalisés chaque année, à des fins de contrôles et de surveillance, représente au total environ 20 000 mesures et analyses chimiques et/ou radioactives.

Les analyses de radioactivité effectuées en laboratoire\* et leur fréquence sont définies dans le cadre des prescriptions fixées par l'autorité de sûreté nucléaire (ASN), autonome administrative indépendante. L'ASN avec l'appui de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) effectue des inspections et compare les résultats des analyses de radioactivité. L'IRSN réalise également, comme d'autres organismes, ses propres prélevements et mesures, conformément à sa stratégie de surveillance de l'environnement et des missions qui lui sont confiées. L'intégralité des résultats de la surveillance est réglementée par l'autorité de sûreté nucléaire et l'IRSN effectue par la centrale de Nogent-sur-Seine est consultable sur le site internet du Réseau national de mesure de la radioactivité de l'environnement (<https://www.mesure-radioactivite.fr>).

\* Laboratoire agréé par l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) pour les mesures de la radioactivité de l'environnement. Portée délivrée de l'accordéon disponible sur le site internet de l'ASN.

\*\* Activité rejetée au 3<sup>e</sup> trimestre 2023 - La durée de prélèvement et la fréquence de mesures en conséquence actualisées pour la carbone 14. Les données indiquées dans ce rapport tiennent compte de l'actualisation.

\*\*\* radioactivités de la famille des produits de fissiion ou d'activation.

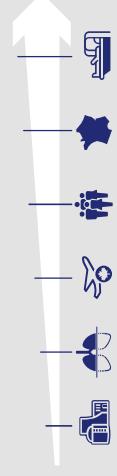
### Mesures de température en Seine

La centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine préleve de l'eau pour assurer son refroidissement et alimenter les différents circuits nécessaires à son fonctionnement. L'échauffement de l'eau prélevée et/ou sa température en aval lors de sa restitution (en partie pour les centrales avec aéroréfrigérants) au cours d'un échange doit respecter des limites mentionnées dans la décision de l'ASN fixant les limites de rejet dans l'environnement des effluents liquides et gazeux. Pour faire face aux aléas climatiques extrêmes (grands froids et grands chauds), des hypothèses relatives aux températures maximales et minimales ont été intégrées dans la conception des centrales. Des procédures d'exploitation dédiées sont déployées et des dispositions complémentaires mises en place.

### Outils et repères

#### L'exposition aux rayonnements

La radioactivité est un phénomène présent à l'état naturel qui génère une exposition des organismes vivants. Cette exposition, estimée par le calcul de la dose exprimée en mSv, est attribuable aux rayonnements cosmiques, aux radionucléides naturellement présents dans les matériaux de l'écorce terrestre, dans l'eau, l'air, le corps humain, ou encore les aliments. En un lieu donné, l'intensité du rayonnement mesuré fluctue au cours du temps en fonction des variations de concentration des éléments radioactifs (i.e., radionucléides) naturels dans l'air ambiant et de la géologie des sols. Ces variations temporelles et spatiales sont normales et constituent le « bruit de fond » de la radioactivité naturelle.



#### Unités de mesure de la radioactivité

##### BECQUEREL (Bq)

Mesure l'activité radioactive d'un produit, c'est-à-dire le nombre d'atomes qui par se transforment et émettent des rayonnements.  
1 Bq = 1 picobecquerel (pBq)  
1 milliBecquerel (mBq) = 1 000 000 000 Bq

##### SIEVERT (Sv)

Mesure l'exposition de l'homme à la radioactivité. Les expositions s'expriment en général en millisievert (mSv) ou en microsievert (μSv). Il est communément admis que 1 Sv = 1 milliSievert (mSv)  
1 milliSievert = 1 000 μSv

À titre d'exemple, la radioactivité du granite est de 7 000 Bq/kg\*, pendant une année une dose de 3 mSv.

#### Production

##### Mois de novembre : 0,3 milliards de kWh

##### Cumul de l'année 2023 : 13,7 milliards de kWh

##### Objectif 2023 : 13,5 milliards de kWh

**Inspection de l'ASN**  
**30 novembre 2023** : Inspection programmée « Prévention des pollutions et maîtrise des nuisances – risques non radioactiques »

#### Radioprotection

##### 10 novembre 2023

**Non identification d'une zone orange**  
Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, un intervenant accède à la partie nucléaire de l'unité de production n°1 pour se rendre sur son chantier. Sur son chemin, il passe dans un local où son dosimètre opérationnel se met en alarme, l'intervenant prévoit immédiatement un technicien prévention des risques qui identifie que le local aurait dû être identifié comme « zone orange », en raison des conditions d'exposition radiologique. En raison de cet événement et bien qu'il n'y ait pas eu de conséquence réelle sur la santé de l'intervenant, il a contacté à déclaré un événement significatif de radio-protection de niveau O le 10 novembre 2023 auprès de l'autorité de sûreté nucléaire.

« Zone orange » passe à un dosimètre d'opération qui mesure la dose reçue au sein de la zone orange lorsque cette dernière dépasse 2 mSv par heure. Aujourd'hui, grâce à une zone orange classée, chaque intervenant doit s'assurer que son autorisation de travail soit en adéquation avec celle-ci.

### Surveillance de la radioactivité sur différents types d'échantillons de la chaîne alimentaire

EDF réalise des mesures de radioactivité sur des échantillons de différentes natures (lait, végétaux, ...), notamment l'an spectrométrie gamma, afin de caractériser la nature et l'origine de la radioactivité présente dans l'environnement.

Résultat mensuel des analyses sur les échantillons de :

- lait : absence de radionucléides artificiels,
- végétaux : absence de radionucléides artificiels.